



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Code du produit : 890604

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : SKRC-KSUJ-200G-71WK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Carburants et additifs pour carburants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Informations Additionnelles sur les Dangers	: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	: P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	Prévention: P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	Intervention: P331 NE PAS faire vomir. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	Élimination:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Non attribuée 918-481-9 01-2119457273-39-xxxx	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 90 - <= 100
ETHYLHEXYL-2 NITRATE	27247-96-7 248-363-6 01-2119539586-27-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Chronic 2; H411 EUH044, EUH066	>= 5 - < 10
ETHYLHEXANOL-2	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20-	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	>= 2,5 - < 5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

	xxxx	(Système respiratoire)	
OLEYL N-METHYLGLYCINE	110-25-8 203-749-3 01-2119488991-20-xxxx	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,02 mg/l	>= 2,5 - < 3
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal, thymus) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.265 mg/kg	>= 0,5 - < 1
MORPHOLINE	110-91-8 203-815-1 613-028-00-9 01-2119496057-30-	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311	>= 0,5 - < 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

	xxxx	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.900 mg/kg	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: 500 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une sévère irritation des yeux.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une sévère irritation des yeux.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ETHYLHEXANOL-2	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

	Information supplémentaire: Indicatif		
	VME	1 ppm 5,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
MORPHOLINE	110-91-8	TWA 10 ppm 36 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif		
	STEL	20 ppm 72 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif		
	VLCT (VLE)	20 ppm 72 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	VME	10 ppm 36 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m3
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14 mg/m3
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg
	Remarques: Toxicité à dose répétée			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartment de l'Environnement	Valeur
OLEYL N-METHYLGLYCINE	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	Station de traitement des eaux usées	0,27 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,376 mg/kg
	Sédiment marin	0,0376 mg/kg
	Sol	0,075 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

visage	Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 0,5 % (v)
Point d'éclair	: 62 °C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 2,11 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0,831 gcm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
alcalis
Plomb
Oxydants forts
agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

	Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/m3 Durée d'exposition: 8 h Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Toxicité aiguë par voie orale	: (Humaine): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	: (Humain): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: (Humain): Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

ETHYLHEXANOL-2:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle): 3.290 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Atmosphère de test: vapeur Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 1,01 - 1,85 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Estimation de la toxicité aiguë: 1,02 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 1.265 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.265 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

MORPHOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 1.900 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1.900 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): env. 500 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

ETHYLHEXANOL-2:

Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Résultat	:	Irritant pour la peau.

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour la peau.

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

MORPHOLINE:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

ETHYLHEXANOL-2:

Evaluation	:	Gravement irritant pour les yeux
Résultat	:	Gravement irritant pour les yeux

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Résultat : Corrosif

MORPHOLINE:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **test in vitro**
Résultat: **négatif**

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

MORPHOLINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **essai sur la synthèse d'ADN non programmée**
Système d'essais: **Hépatocytes de rat**
Activation du métabolisme: **sans activation métabolique**
Méthode: **OCDE ligne directrice 482**
Résultat: **négatif**

Type de Test: **Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères**
Système d'essais: **Cellules de lymphome de souris**
Activation du métabolisme: **sans activation métabolique**
Méthode: **OCDE ligne directrice 476**
Résultat: **positif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLHEXANOL-2:

|| Evaluation : **Peut irriter les voies respiratoires.**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Voies d'exposition	:	Ingestion
Organes cibles	:	Appareil gastro-intestinal, thymus
Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Les solvants risquent de dessécher la peau.
-----------	---	---------------------------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l**
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE ligne directrice 203**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l**
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l**
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 12,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 3,22 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

ETHYLHEXANOL-2:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête)): 28,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: (<i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes)): 11,5 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques.
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 9,3 mg/l**
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: **Essai en statique**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,43 mg/l**
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: **Essai en statique**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: **Essai en statique**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : **1**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l**
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: **Essai en statique**
Méthode: **OCDE ligne directrice 203**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,163 mg/l**
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: **Essai en statique**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

Facteur M (Toxicité aiguë) : **10**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très
toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très
toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à

MORPHOLINE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 380 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 45 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 28
mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour
les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Biodégradabilité : Inoculum: **boue activée**
Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **80 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301F**

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **0 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE ligne directrice 310**

ETHYLHEXANOL-2:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **68 %**
Durée d'exposition: **17 jr**
Méthode: **Essai de Sturm modifié**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **85 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **1 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

MORPHOLINE:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **92,6 %**
Durée d'exposition: **22 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301E**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ETHYLHEXYL-2 NITRATE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,24

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,5 - 4,2

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8

MORPHOLINE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,86

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

- Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 1436

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Proprietary of DIESEL SYSTEM CLEANER (000000272887)
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH044 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- 2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
- 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023

IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000272887

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ DIESEL SYSTEM CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 24.05.2023

Date d'impression: 23/06/2023
